



**Communiqué du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**Loi Grand Age et Autonomie: en France, en 2021, les vieux seront-ils une fois de plus  
«les dindons de la farce» ?**

A 10 mois de l'élection présidentielle la loi Grand Age et Autonomie s'est une nouvelle fois perdue dans les méandres des choix politiques.

Pourtant en avril 2018 le Président Macron, devant les téléspectateurs, avait affirmé dans un grand élan de sincérité affiché que cette fois-ci, la situation des personnes âgées en perte d'autonomie devait être reconsidérée car n'étant plus acceptable.

Une crise des «gilets jaunes» plus tard, après une grande « concertation » publique aboutissant à un rapport complet, on annonçait une loi avant la fin de l'année 2019.

Et l'année 2020 commence sans loi mais avec une pandémie qui a explosé dans les EHPAD et les services à domicile.

Sans l'engagement total des personnels affrontant tous les risques, souvent sans les protections nécessaires, nous aurions dépassé les 25 400 décès en établissements sociaux et médico-sociaux recensés en mars 2021 par Santé Publique France. Combien de résidents vont décéder des effets collatéraux générés par les mesures de privation de liberté auxquels sont encore soumis, hélas, nombre d'entre eux ?

Des députées très engagées dans ce domaine ont déposé des propositions de loi.

Le gouvernement tergiverse. Consacrer un texte uniquement aux personnes âgées ne risque-t-il pas d'être mal perçu par les autres générations ? Doit-on associer un texte à la réforme des retraites ?

Les jeunes sont aussi dans une grande précarité, inquiets pour leur avenir et pour une partie d'entre eux contraints de recourir à l'aide alimentaire. Ils méritent eux aussi des mesures urgentes et spécifiques.

De nombreux retraités (et plus encore les femmes) ne parviennent plus à joindre les deux bouts. Comment vont-ils pouvoir continuer à payer le reste à charge en EHPAD (2000 euros en moyenne) ainsi que le reste à charge des aides à domicile (3 euros par heure en moyenne, ce reste à charge allant augmenter) alors que la retraite moyenne hommes et femmes confondus est de 1350 euros ?

Après avoir consommé le petit patrimoine que tous n'auront pas pu constituer, ils seront contraints de demander une contribution à leurs enfants, pour beaucoup déjà retraités ou proches de l'être avec des montants de retraite stagnants puis en baisse.

La concertation Grand Age et Autonomie a été conduite pour répondre aux problèmes que posera dans les prochaines années la transition démographique : le nombre de personnes âgées dépendantes devrait augmenter de 25 % d'ici 2030 et au-delà de 50 % d'ici 2050 (hypothèse moyenne du rapport Libault).

Répondre à ce défi nécessite des actions de plus en plus urgentes, sans attendre les échéances électorales.

Les politiques doivent cesser de regarder ailleurs.

Claudette Brialix

Présidente de la FNAPAEF